



---

## Proposition de l'Association canadienne des docteurs en naturopathie en vue du budget fédéral de 2015

Le Canada traverse une crise de l'abus d'opiacés sur ordonnance. L'usage et le mauvais usage de médicaments psychotropes constituent un problème grandissant. Certains le considèrent même comme une épidémie. Le gouvernement du Canada reconnaît entièrement les dangers de ces médicaments engendrant une forte dépendance et a donc pris de nouvelles mesures visant à protéger les Canadiens. De la tenue de symposiums concernant l'abus de médicaments sur ordonnance à la collaboration avec les provinces et les territoires afin de trouver des solutions, en passant par un appel de propositions national visant l'amélioration des pratiques de prescription de médicaments présentant un risque élevé d'abus ou de dépendance, ce gouvernement prend le rôle de chef de file national.

Bon nombre de décideurs stratégiques ne savent pas que les Canadiens, partout au pays, sollicitent du soutien, des conseils et des soins primaires auprès des docteurs en naturopathie (DN). Certains souhaitent éradiquer l'abus de médicaments sur ordonnance; d'autres cherchent une solution valable pour remplacer les médicaments lourds aux effets secondaires débilissants. Grâce à leurs études, à leur formation et à leur expertise en pharmacologie et en pharmacognosie (identification et étude de l'interaction de constituants botaniques et de substances actives), les DN offrent aux Canadiens de réelles solutions à un problème grandissant. **La gestion, la réduction et, dans certains cas, l'élimination de l'abus de médicaments sur ordonnance sont des pratiques courantes parmi les DN, et la demande pour leurs services ne fait qu'augmenter.**

Épuisés par leur dépendance et impatients de recevoir de l'assistance, les patients sortent du système de soins de santé financé par les fonds publics pour demander de l'aide aux DN. Certains mènent un combat depuis des années et d'autres cachent leur dépendance à leur famille, à leurs amis, à leurs collègues et même à leur médecin. De nombreux patients ont indiqué être plus à l'aise pour résoudre leurs problèmes de santé avec un DN. Ces derniers prennent une approche individualisée en évaluant les problèmes médicaux du patient ainsi que tous les facteurs agissant sur sa santé afin de concevoir et d'exécuter un plan de traitement qui lui est adapté. Ils savent lorsqu'un médicament est nécessaire à la gestion de la douleur ou à des soins palliatifs et, naturellement, lorsqu'il existe des options sans médicament. Malgré les contraintes concernant leur accès aux médicaments contrôlés et leur droit de les recommander, leur formation, leur expertise ainsi que leurs compétences, quant à elles, ne dressent aucune barrière.

La médecine naturopathique offre depuis longtemps des soins sûrs et efficaces, plus particulièrement à l'égard de la prescription sécuritaire et de la réduction surveillée de la consommation de substances induisant une dépendance. Les résultats sont parfois stupéfiants. **Des patients qui autrefois ne pouvaient pas passer une seule journée sans leurs médicaments sous ordonnance**

**vivent maintenant de façon indépendante et productive.** Par exemple, même si elles ont eu raison des statistiques et vaincu le cancer, certaines personnes peuvent se retrouver dépendantes des opiacés ou des benzodiazépines prescrits à l'origine contre leur douleur, leur anxiété ou leur insomnie liées au cancer. Les DN suivent de près ces patients afin de les aider à vaincre leur dépendance.

En pareille situation, l'intention du DN ou de l'omnipraticien ne diffère pas : assurer des pratiques exemplaires et axées sur le patient au cours de la prestation des soins primaires. Toutefois, contrairement aux omnipraticiens, les DN font face à un obstacle considérable pour fournir des soins rapides et efficaces : leur capacité d'accès à des médicaments contrôlés par le gouvernement fédéral, en particulier pour les patients dépendants des opiacés.

Sevrer une personne d'une substance contrôlée nécessite une approche holistique minutieuse, non seulement pour répondre à ses besoins nutritionnels et pharmacologiques, mais aussi pour traiter ses problèmes personnels, familiaux et sociaux. De façon précise, le sevrage demande de réduire la dose du médicament contrôlé et même d'avoir recours à d'autres médicaments par intervalles au cours du traitement, au fur et à mesure que les besoins du patient diminuent. N'ayant pas accès aux médicaments contrôlés, les DN n'ont parfois d'autre choix que de demander à leur patient de faire également appel aux soins d'un omnipraticien ou d'une clinique sans rendez-vous. Cette situation entraîne un traitement contraignant pour le patient, ce qui réduit de façon considérable sa capacité à vaincre sa dépendance et, dans certains, favorise les complications l'exposant à un risque.

#### **Demande en vue du budget fédéral**

Les DN demandent au gouvernement fédéral d'abolir la barrière qui empêche les provinces et les territoires de permettre aux DN de prescrire et d'administrer des médicaments sélectionnés contenant des substances légales et contrôlées, notamment la marijuana à des fins médicales, et ce, afin d'assurer un traitement optimal aux patients et de les aider à réduire ou à éliminer leur dépendance.

Des privilèges semblables ont été accordés aux infirmières praticiennes, aux sages-femmes et aux podiatres dans le budget de 2012 par la création du *Règlement sur les nouvelles catégories de praticiens*. Les DN demandent d'être ajoutés à la liste de praticiens soumis à ce règlement.

Le fait d'inclure les DN dans le *Règlement* supprime un obstacle au traitement tout en offrant aux provinces et aux territoires des outils efficaces pour combattre l'abus de médicaments sur ordonnance, plus particulièrement dans les provinces où les DN ont l'autorité de prescrire des médicaments.

Le cannabis à des fins médicales constitue un outil qui assistera les DN dans le traitement de leurs patients souffrant de dépendance aux médicaments et celui de maladies graves et chroniques lorsque le cannabis à des fins médicales peut apporter des résultats pour le patient qui, dans certains cas, sont supérieurs à ceux des médicaments sur ordonnance engendrant une forte dépendance. De nombreux patients qui dépendent des opiacés pour traiter leur cancer ou leur douleur chronique ont découvert que l'usage de médicaments à base de cannabis leur permettait de réduire de façon spectaculaire la dose d'opiacés dont ils ont besoin. Par ailleurs, en diminuant les nombreux effets néfastes et complexes de ces médicaments puissants qui créent une forte dépendance, ils remarquent des améliorations considérables quant à leur qualité de vie et sont en mesure de vaincre leur dépendance, qui autrement se serait amplifiée. L'autorisation de prescrire du cannabis à des fins médicales peut être accordée aux DN en vertu du *Règlement sur les nouvelles catégories de praticiens* de la même façon qu'elle l'a été aux infirmières praticiennes.

Puisqu'ils possèdent des études, une formation médicale et de l'expertise dans le domaine de la médecine par les plantes, les DN sont dans une position unique pour prescrire du cannabis à des fins médicales afin de vaincre l'abus de médicaments sur ordonnance ou de fournir un moyen de soulager la douleur pour éviter d'avoir recours en premier lieu à des médicaments contre la douleur qui entraînent une dépendance. C'est grâce à cette expertise qu'il est possible d'appliquer, de façon précise et appropriée, les médicaments dont les constituants botaniques sont individuels et normalisés à la complexité de l'utilisation efficace des médicaments à base de plantes entières. Les DN peuvent prescrire des médicaments en toute confiance. En fait, vu leur expertise, ils se font souvent demander des conseils par les cliniques de soins palliatifs traditionnels et les cliniques où l'on traite la douleur chronique de l'ensemble du pays : ces cliniques sont surpeuplées et constatent les résultats positifs découlant des services professionnels qu'offrent les DN.

À l'heure actuelle, cinq provinces réglementent la naturopathie et d'autres suivront bientôt leurs traces. Chaque province possède son propre collège de réglementation. Plus tôt cette année, le gouvernement fédéral a reconnu la valeur des DN en tant que prestataires de soins primaires et a aboli la TPS/TVH applicable à leurs services.

Au nom de ses membres, l'Association canadienne des docteurs en naturopathie (ACDN) demande au gouvernement fédéral de collaborer avec les DN, ainsi que les prestataires de soins primaires et les experts en médecine naturelle qui, depuis des dizaines d'années, aident leurs patients à vaincre leur dépendance aux médicaments sur ordonnance, afin d'abattre les barrières et de permettre aux DN de jouer un rôle important dans le combat contre la crise de l'abus d'opiacés au Canada. **Nous serions reconnaissants d'avoir l'occasion de témoigner devant le Comité permanent des finances de la Chambre des communes dans le cadre de sa consultation prébudgétaire à Vancouver, à Toronto ou, si nécessaire, à tout autre endroit qui convient.**

Constituée en personne morale en 1955, l'ACDN est l'association nationale sans but lucratif représentant partout au Canada les docteurs en naturopathie agréés (ou, dans les territoires de compétence non réglementés, ceux qui répondent aux critères d'agrément). À l'heure actuelle, l'ACDN représente 85 % des 2 040 DN pratiquant au Canada. **Pour de plus amples renseignements**, veuillez communiquer avec Shawn O'Reilly, directrice, au 416-496-8633 ou à l'adresse [soreilly@cand.ca](mailto:soreilly@cand.ca)